

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2976

présenté par
M. Damien Adam, rapporteur thématique

ARTICLE 20

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 21 :

« L'action peut être également engagée à l'encontre de la société ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.